



OFFICE NATIONAL DE LA TELEDIFFUSIPON

Consultation N°36-2026/DG/ONT portant sur la désignation d'un avocat ou cabinet d'avocats professionnel représentant l'Office National de la Télédiffusion devant les tribunaux et les instances judiciaires pour les années 2026-2027 et 2028.

L'office National de la Télédiffusion lance une consultation pour la désignation d'un avocat ou cabinet d'avocats professionnel représentant l'Office National de la Télédiffusion devant les tribunaux et les instances judiciaires pour les années 2026-2027 et 2028

Il s'agit d'une consultation en lot unique dédié aux avocats inscrits en cassation et ayant leurs sièges au grand Tunis ville.

Le soumissionnaire intéressé peut télécharger le cahier des charges du site des marchés publics www.marchespublics.gov.tn ou site l'ordre des avocats <https://avocat.org.tn> ou site officiel de l'ONT www.telediffusion.net.tn ou retirer directement le cahier des charges du siège de l'ONT sis à cité Ennacim Monplaisir 1002 Tunis gratuitement.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci –dessous indiquée, sous pli recommandé ou rapide post ou remise directement au bureau d'ordre de l'ONT contre un récépissé délivré à cet effet, portant la mention

**A NE PAS OUVRIR
CONSULTATION
N°36-2026/DG/ONT
OFFICE NATIONAL DE LA TELEDIFFUSION
CITE ENNACIM I MONPLAISIR, 1002 TUNIS BELVEDERE**

Au plus tard le **25 septembre 2026 à 12 H00**(le cachet du bureau d'ordre de l'office fait foi)
La séance d'ouverture des plis publique aura lieu le même jour le **25 septembre 2026 à 14H00**

Toute offre qui parvient après le délai sera automatiquement rejetée.

Les soumissionnaires restent liés par leurs offres **120** jours à compter du lendemain du dernier délai de remise des offres.